

- La Délégation assure la promotion des objectifs et des intérêts du Canada au sein de l'OTAN:

- a) en participant, au nom du Canada, à la négociation des décisions prises conjointement;
- b) en présentant les points de vue du Canada et en expliquant ses politiques;
- c) en analysant, influençant et rapportant les points de vue des alliés; et
- d) finalement, en participant à l'élaboration de la politique canadienne.